



Vallée du Drugeon

La lettre du Drugeon

Juillet 2013 - N° 31

Édito

La Communauté de communes Frasne-Drugeon, animatrice du site Natura 2000 du bassin du Drugeon depuis sa mise en place en 2001, a connu un grand changement en termes de responsabilité au cours du premier trimestre 2013 : le transfert de la compétence de gestion de milieux naturels et de la rivière au Syndicat Mixte des Milieux aquatiques du Haut-Doubs créé le 27 février dernier. L'objectif étant l'élargissement des actions conduites sur le bassin du Drugeon par la CFD et la CCL, à l'échelle du bassin du Haut-Doubs. Cette démarche permet ainsi un transfert d'expérience sur un territoire pertinent.

La responsabilité de ces dossiers incombe maintenant au nouveau président de ce syndicat, Christian Bouday, conseiller général. Les 4 Communautés de communes du Haut-Doubs en sont membres : Frasne-Drugeon, Larmont, Montbenoît, Mont-d'Or 2 lacs, ainsi que le Conseil Général du Doubs.

Une période transitoire permettra à chacun de prendre ses marques sur les nouveaux dossiers. La CFD conserve la compétence d'ouverture au public des milieux naturels, en particulier sur la réserve naturelle régionale des tourbières de Frasne et le site Espaces Naturels Sensibles lac de Bouverans et marais du Varot.

La composition du comité de pilotage (COFIL) Natura 2000 a donc été actualisée par le Préfet et l'élection d'un nouveau président sera donc à l'ordre du jour d'un prochain COFIL.

Pendant cette transition, le travail technique ne s'est pas arrêté et les nombreux dossiers se poursuivent :

- Lancement des travaux du Drugeon dans les traversées de village,
- Étude du développement de la végétation aquatique dans la basse vallée du Drugeon,
- Suivi de reproduction des milans royaux, des courlis cendrés et vanneaux huppés,
- Étude des tourbières (Frasne, Bannans, Houtaud, Les Granges-Narboz)


- Présentation de deux nouveaux contrats Natura 2000 (colmatage de fossés Frasne- Bouverans, et contrat forestier pour la commune de Mignovillard),
- Dépôt d'un nouveau programme européen LIFE « restauration fonctionnelle des tourbières du Jura franc-comtois » avec le Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté.

Les missions ne manquent pas, et le travail partenarial se poursuit. À ce titre, cette édition met en avant des actions conduites avec des partenaires de la vallée, qui œuvrent aussi, dans leur activité, à la mise en œuvre de certaines actions « Natura 2000 ».

Le dossier central de cette édition vous présente le travail conduit avec les exploitants agricoles de la commune de Bouverans, pour une approche concertée des enjeux économiques et écologiques qui pèsent sur leurs prairies de fauche. Enfin, nous donnons la parole à la fédération départementale de chasse qui nous présente son plan d'action et son implication dans le site Natura 2000.

Responsable de la compétence « milieux naturels et rivière » de la CFD en partenariat avec la CCL, je vais poursuivre mon action avec vigilance en siégeant au bureau du syndicat mixte nouvellement créé. Je veux saluer et remercier ici tous ceux qui m'ont accompagné et se sont investis à mes côtés pour la préservation de notre patrimoine naturel des plus riches. Merci aux élus, au personnel de la CFD et aux bénévoles. Gageons que le syndicat saura pérenniser les actions entreprises à une échelle choisie par les élus de nos communautés, aux côtés du Conseil Général du Doubs. Bonne lecture à tous !

**Le Président du comité de pilotage Natura 2000 Drugeon,
Vice-président de la CFD,
Jean Patoz**

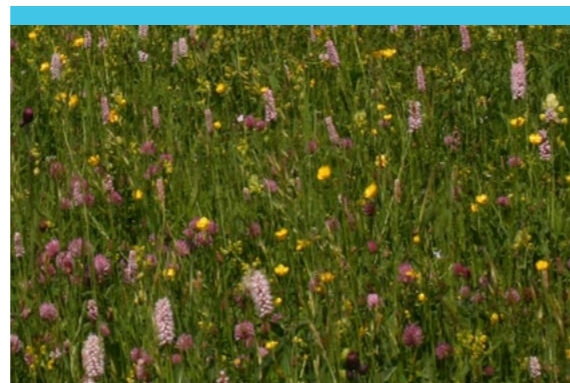


La tourbière de Frasne saturée des pluies printanières



Une étude agroéconomique en lien avec la biodiversité des prairies de fauche

Le constat : La biodiversité du bassin du Dugeon, ce n'est pas que les zones humides ou les tourbières exceptionnelles, c'est aussi et surtout le corps de territoire que constitue cette zone agricole herbagère, au sein de laquelle les prairies de fauche sont aussi au cœur de l'économie agricole du territoire. L'habitat typique de la prairie de fauche de montagne, caractéristique de la zone montagnarde du Haut-Doubs dans l'AOC Comté, devrait se composer des espèces botaniques suivantes : avoine dorée, géranium des bois, rhinante, renouée bistorte, narcisse....Cet habitat, lorsqu'il est en très bon état de conservation, peut contenir jusqu'à 40 espèces végétales différentes, il est d'intérêt européen.



Une prairie de fauche à forte biodiversité

Le constat sur le bassin du Dugeon est beaucoup plus mitigé en terme de biodiversité : la surface de l'habitat typique « prairie de fauche de montagne » (au sens floristique) dans le site Natura 2000 du Dugeon est de 1493 ha, soit 22% du site, et 92% est en mauvais état de conservation, ce qui signifie que les espèces floristiques normalement présentes et typiques de cet habitat n'y sont plus. Ce constat est également partagé globalement par les agriculteurs, qui voient bien également un manque de fleurs dans ces prairies. Le nombre d'espèces présentes est bien souvent inférieur à 20. Les conséquences se font

également sentir sur la quantité et la diversité des insectes qui butinent les plantes à fleurs (abeilles, bourdons, syrphes, papillons, etc.), mais aussi sur les espèces d'oiseaux nicheurs comme le tarier des prés, qui niche au sol dans ce type de prairie. Elle se traduit aussi en souplesse d'exploitation, car cette moindre diversité de la flore réduit la période pendant laquelle le foin conserve une valeur optimale. Et lorsque la météo est capricieuse, récolter au bon moment, quantité et qualité, devient encore plus difficile.

Le constat contraste avec l'engouement des agriculteurs pour les mesures « agroenvironnementales » dans le site Natura 2000 :

Bilan des Mesures Agro-Environnementales 2008-2012 BASSIN DU DRUGEON				
Mesures agricoles	coût/ha	Surface	% surface/ens.contrats	montants engagé/5ans
pâturage extensif	126	606,16	55%	381 880,80
pâturage extensif en collectif	107	127,66	12%	68 298,10
fauche au 1er juillet	227	228,25	21%	259 063,75
fauche au 15 juillet	250	117,3	11%	146 625,00
fauche au 1er août	236	2,19	0%	2 584,20
fauche au 15 août	299	14,75	1%	22 051,25
TOTAL		1096,31		880 503,10

Les exploitants souscrivent des mesures agroenvironnementales essentiellement sur les zones de pâturage de génisses et sur les zones humides pour les fauches tardives, mais assez peu sur les prairies de fauche de montagne (mesure de fauche au 1er juillet, seulement 228 hectares, soit 15% de l'habitat). L'explication peut paraître assez simple : les prairies de fauche constituent l'apport économique majeur pour que l'exploitation puisse s'autosuffire au maximum, les exploitants misent donc essentiellement sur la quantité de fourrage, aux dépens de la qualité à long terme (au sens floristique du terme), ce que l'on résume souvent sous le terme d'intensification.

Du constat à la mobilisation

Un site Natura 2000 a la responsabilité de maintenir en bon état de conservation ou de restaurer les habitats de la directive européenne habitat. C'est dans ce cadre que la communauté de communes Frasnè-Dugeon, aidée par la Direction départementale des territoires, a proposé une réflexion sur cette thématique, en lien

direct avec les exploitants agricoles, sans volonté de juger leur activité, mais bien pour co-construire un diagnostic économique-agronomique-écologique partagé et proposer des pistes d'amélioration de ces habitats par une réflexion à l'échelle de l'exploitation dans sa globalité.

Une équipe de travail motivée :

Les 6 exploitants de la commune de Bouverans, tous intégralement dans le site Natura 2000 et sociétaires du même atelier de fromagerie, ont accepté de collaborer à cet exercice. La Chambre d'agriculture, consultée dès le départ, a affirmé sa volonté de participer à ce travail, et a réalisé l'expertise économique et agronomique. Le Groupe Régional Agronomique Pédologique et Environnement a apporté son expertise détaillée sur la qualité des sols (pédologie) et le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté ses compétences dans le domaine de la botanique. Encadré par la Communauté de communes, les services de l'État (DDT* et DREAL*) et un comité de pilotage élargi (CIGC*, université, lycée agricole de Levier, contrôle laitier), ce groupe de travail a analysé les paramètres tant économiques, agropédologiques et environnementaux des 6 exploitants, en discussion permanente avec eux.



Groupe de travail sur le terrain

Des résultats intéressants et encourageants pour de nouvelles pistes d'action :

Une grande diversité de situations : l'étude montre sur ce petit échantillon, une grande diversité de situations, de la plus extensive à la plus intensive, liée à des choix très variés (familiaux, culturels ou contextuels). Caractériser simplement les exploitations sous le terme « intensif » ou « extensif » est donc très réducteur, et limite la compréhension des systèmes d'où les guillemets que nous emploierons dans la suite. Le critère important qui ressort est la sécurité fourragère.

La sécurité fourragère :

Elle est déterminante pour l'efficacité économique, aussi sa gestion est souvent guidée par la recherche de rentabilité.

Le sol, une composante fondamentale trop souvent oubliée et mise à mal : les prairies de fauche du Dugeon reposent essentiellement sur des sols morainiques (origine glaciaire), basiques à neutres, qui fonctionnent naturellement plutôt bien (bonne minéralisation de la matière organique). Sur des sols qui fonctionnent bien, donc non déstructurés par des pratiques « intensives », on peut obtenir des rendements fourragers corrects, avec une qualité de flore préservée et une fertilisation modérée, voire faible. Inversement, un sol perturbé souvent à cause de « l'intensification » abusive par les intrants sur de faibles potentiels finit par perdre sa fertilité biologique et pourra présenter, en plus d'une flore dégradée, de mauvais rendements et une mauvaise valorisation des apports de fertilisants.

Les interactions avec la flore :

- Un dépassement du seuil de 30 à 40 unités d'azote / ha semble être préjudiciable pour la flore ;
- La date de fauche qui est aussi liée à la fertilisation semble influencer l'état de conservation général. Par ailleurs, le compromis résultat économique / préservation de flore est plus accessible pour les systèmes « extensifs ».

Il ne subsiste que très peu de prairies de fauche strictes, elles sont souvent également pâturées du fait de l'augmentation de la quantité de lait produite à l'hectare.

...et la suite :

Les réflexions s'achèment maintenant vers un meilleur raisonnement des plans de fumure et une meilleure intégration du fonctionnement des sols, voire une expérimentation de restauration de certains sols, trop compactés, feutrés... Les simulations de « désintensification » proposées posent question tant sur le plan de la méthode, que de l'acceptation de produire moins, mais le débat est ouvert et posé clairement. Des simulations à la mise en œuvre, il est aussi permis d'espérer qu'on puisse aussi avoir des réajustements organisationnels à niveau de production constant. Aussi bien les nouveaux élus agricoles que la nouvelle politique agricole européenne doivent intégrer ces réflexions, et venir en appui technique pour trouver des solutions à la garantie, tant de la sécurité fourragère, que de la qualité de la flore qui y est directement liée.

Dans l'attente des suites pratiques, la Communauté de communes adresse d'ores et déjà ses sincères remerciements à l'équipe de travail, et tout particulièrement aux exploitants qui ont mis à disposition leurs données personnelles économiques et leur précieux temps pour une collaboration fructueuse.

(relecture avisée de E.Chapoulie, C.Barneoud, M.Cassez, C.Valion)
CIGC : Comité Interprofessionnel de Gruyère de Comté
DDT : Direction Départementale des Territoires
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Le sol, une composante incontournable de l'activité biologique



Un plan de gestion « zones humides » de la fédération de chasse du Doubs dans le site Natura 2000

Interview de Frédéric Simonet (administrateur de la fédération sur la zone vallée du Dugeon) par la chargée de mission Natura 2000 Geneviève Magnon :

GM : quelles attentes ont les responsables cynégétiques vis-à-vis du site Natura 2000 ?

FS : les chasseurs de la vallée souhaitent que la chasse reste pérenne sur le site, en étant force de proposition. La fédération s'appuie sur le GIC* « zones humides » local pour mettre en place une pratique en phase avec les enjeux écologiques.

GM : comment avez-vous intégré la gestion des habitats et espèces menacés du site Natura 2000 du bassin du Dugeon dans l'activité cynégétique locale ?

FS : le GIC en partenariat avec les ACCA* ont été les premières structures d'activité cynégétique en France à signer des contrats Natura dès 2002, déjà renouvelés une fois. Le GIC avec l'appui de la fédération a acheté 3 chevaux qui pâturent dans la vallée du Dugeon et entretiennent le marais, dont un site en concertation avec la CFD*.

GM : quelles nouveautés apportent le plan de gestion zones humides de la fédération sur le bassin du Dugeon ?

FS : un plan de gestion de 28 propositions spécifiques au bassin du Dugeon, dont certaines ont été validées par le Préfet en 2011, a été présenté au comité de pilotage Natura 2000 fin 2012.

Quatre mesures phares ont été mises en place rapidement dès la saison 2012-2013 :

- Prélèvement maximum autorisé (PMA) pour le gibier d'eau, qui permet une chasse plus éthique et une meilleure connaissance des prélèvements ;
- 10% des surfaces de zones humides chassables de la vallée en réserve de chasse et de faune sauvage dans l'esprit de la loi ;
- Destruction de plantes invasives (élimination du solidage par exemple avec d'autres partenaires sur un programme du SMIX*)
- Un suivi des Bécassines des marais nicheuses, complémentaire à celui mené par l'animateur Natura 2000.

La fédération souhaite poursuivre la mise en œuvre des autres actions rapidement, et souhaite affirmer son rôle d'interlocuteur auprès de tous les partenaires de la vallée.

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

ACCA : Association communale de chasse agréée

CFD : Communauté de communes Franche Dugeon

SMIX : Syndicat Mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs

En bref

Travaux du Dugeon dans les traversées de village

C'est parti ! Les engins ont enfin pu intervenir après un printemps très arrosé et une rivière souvent hors de son lit. Les travaux dont l'objectif est une augmentation de la biodiversité aquatique et une meilleure intégration paysagère commencent sur la commune de Vaux et Chantegrue, puis se poursuivront à Bonnevaux, Bouverans et La Rivière Dugeon.



Étude des végétaux aquatiques

Une étude sur les développements importants de végétaux dans le Dugeon est lancée pour répondre notamment, aux interrogations des communes de la basse vallée. Krystel Goutfreind, étudiante en MASTER 2 à Besançon, travaille depuis le mois d'avril sur cette problématique, dans le cadre de son stage de fin d'études. Les résultats seront présentés dans une prochaine Lettre du Dugeon.

Opération protection des courlis vanneaux

L'opération expérimentale de protection rapprochée des nids de courlis cendrés et vanneaux huppés lancée en 2011 pour trois ans s'achève cette année. Le travail d'Audrey Waleau, stagiaire, a permis de protéger 1 nid de vanneau huppé et cinq nids de courlis cendrés. Des poussins ont été vus sur les différents sites protégés, il reste à souhaiter qu'ils survivent jusqu'à leur envol. À suivre dans une prochaine lettre...



Poussin de courlis cendré né début juin à Frasne